



AdomSAP : la coopérative “nouvelle génération” des Services à la Personne

AdomSAP bouscule le modèle des coopératives de Services à la Personne resté trop longtemps figé.

Nous arrivons sur ce marché avec trois atouts clairs : **un service client premium et disponible 6/7**, des **frais de gestion les plus bas du marché** (entre 3 et 5%), et une **interface “nouvelle génération” pensée pour le terrain, boosté par l'IA**.

AdomSAP s'impose comme la coopérative qui réconcilie enfin nouvelle technologie et réalité du terrain pour les professionnels du Service à la Personne (SAP).

Nous révolutionnons le quotidien des professionnels grâce à la première **solution de facturation qui intègre une IA (100 % française) pilotée par commande vocale**. Elle est capable de générer **fiches clients, devis et factures en moins d'une minute, entre deux chantiers et sans aucune interface complexe**. Au-delà de la facturation, notre IA répond aussi aux questions métiers comme un **assistant disponible à tout moment**. Nous avons également une **équipe de 5 personnes disponibles 6/7, chaleureuses et expertes étant 100% dédiée à la qualité de la relation client**, tant au niveau des coopérateurs que de leurs clients, afin de les accompagner dans leurs démarches administratives.

Et ce n'est qu'un début : nous travaillons activement sur de nouvelles fonctionnalités pour aller encore plus loin dans la simplification du pilotage administratif et financier des coopérateurs.

Nous démontrons fièrement que l'on peut **allier innovation technologique, modèle économique et accompagnement humain** à l'ensemble d'une filière en quête de renouveau.

Cette **solution “clé en main”, sans engagement et sans frais fixes** n'est pas une vision. C'est ce que nous livrons, chaque jour, à chaque coopérateur et sur chaque mission.

Scannez ce QR code pour suivre une démo d'un devis créé à l'aide de l'IA.





La coopérative de services à la personne
nouvelle génération





C'est quoi adomsap ?

Le meilleur prix et une qualité de service inégalée :
AdomSAP est la coopérative **100% dédiée à votre succès**.
Nous garantissons :

- ➔ Les frais de gestion les plus bas du marché, **compris entre 3% et 5%**
- ➔ **Un service client 6j/7** et un chat IA disponible à tout moment

Notre modèle nous permet de dimensionner nos équipes à chaque nouvel adhérent, assurant ainsi une **qualité de service constante** et une **réactivité optimale**.

Un accompagnement complet

Espace en ligne sécurisé

Factures, devis, contrats, attestations : toute votre activité SAP sur un seul service



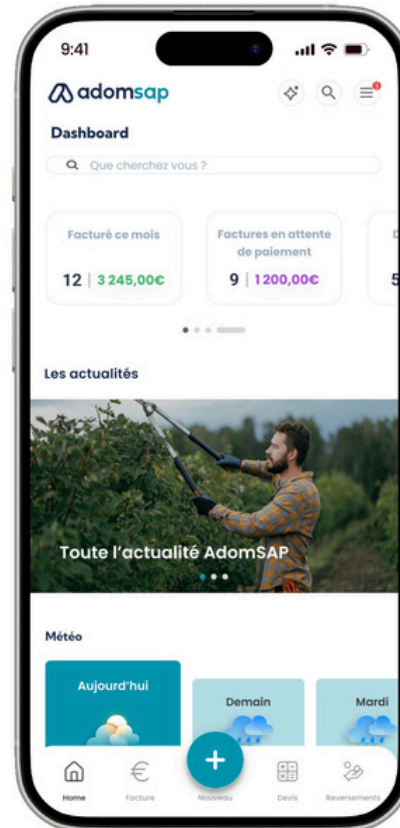
Envoi de courriers

Attestations fiscales, factures, relances de paiement inclus



Kit de communication

Flyers et stickers pour vos véhicules



Relance et recouvrement

Gestion des impayés pour sécuriser votre trésorerie



Application intelligente

Créez des devis/contrats et gérez vos clients à la voix grâce à notre commande vocale assistée par l'IA



Signature électronique

Pour assurer votre activité



Ce qui fait vraiment **la différence**

IA intégrée



Parlez, l'IA s'occupe du reste :
l'application qui intègre l'Intelligence
Artificielle et qui transforme votre voix
en devis et factures en 30 secondes

Finies les soirées sur l'ordi !

Service client



De l'intégration de votre base clients
au compte Avance immédiate
des allergiques à la technologie,
on prend le relais de A à Z et 6j/7

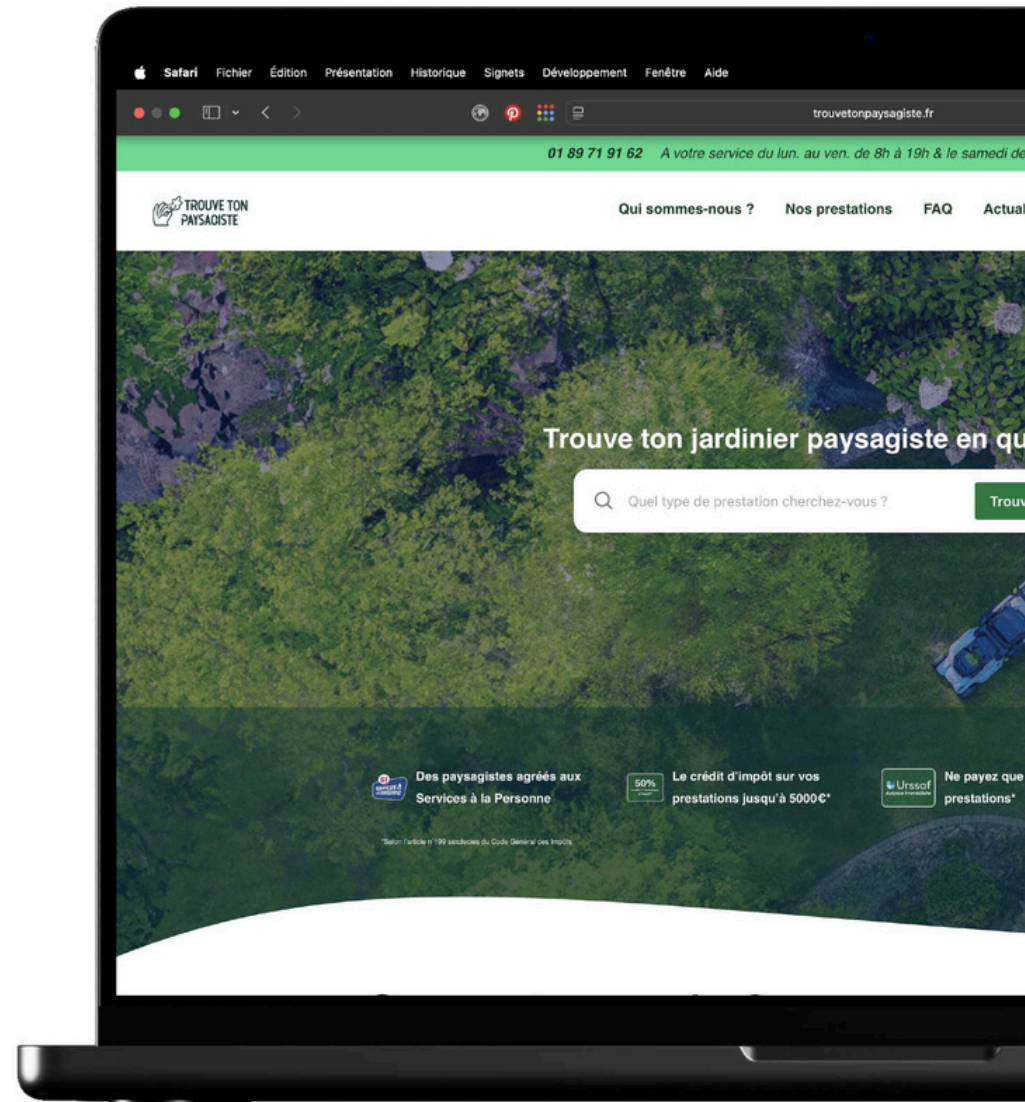
Vous faites vos prestations, on s'occupe du reste

Demande de devis **intégrée**

Notre **site partenaire Trouve Ton Paysagiste** récupère des demandes de devis de **clients particuliers** dans toute la France et les renvoie aux coopérateurs les plus proches.

Le référencement de votre entreprise est inclus lorsque vous adhérez à AdomSAP pour mieux vous aider à développer votre activité !

🔍 trouvetonpaysagiste.fr ✕ 🎤



Notre offre

Avec AdomSAP, il n'y a **ni abonnement, ni engagement.**

Si aucun service éligible n'est facturé pendant un mois, **vous ne payez rien !**

¹ Réalisé par an sur des prestations de Service À la Personne

² Simulation des frais de gestion selon les informations disponibles au 2 mai 2025, sur la base d'un chiffre d'affaires annuel facturé de 15 000 euros HT, pour 25 clients finaux, avec 7 % de paiements en CESU, 30 % en carte bancaire, et le solde en chèques, virements ou avances immédiates. Vingt-cinq factures ont fait l'objet d'une signature électronique de validation par le client et ont été adressées par voie postale. Sept clients ont fait l'objet d'une relance.

Pour 15 000€ de chiffre d'affaires ¹	Coopérative (abonnement) ²	 adomsap	Coopérative classique
Abonnement	480€	0€	0€
Frais de gestion en %	0%	5%	12%
Envoi de facture par courrier	50€	0€	0€
Relance impayé par courrier	14€	0€	0€
Frais de facturation en CB	41€	0€	0€
Frais de facturation en CESU	31€	0€	0€
Signature électronique	37€	0€	0€

Coûts finaux

Frais de gestion à la charge du paysagiste	653€	0€	
Frais de gestion à la charge du client		375€	840€

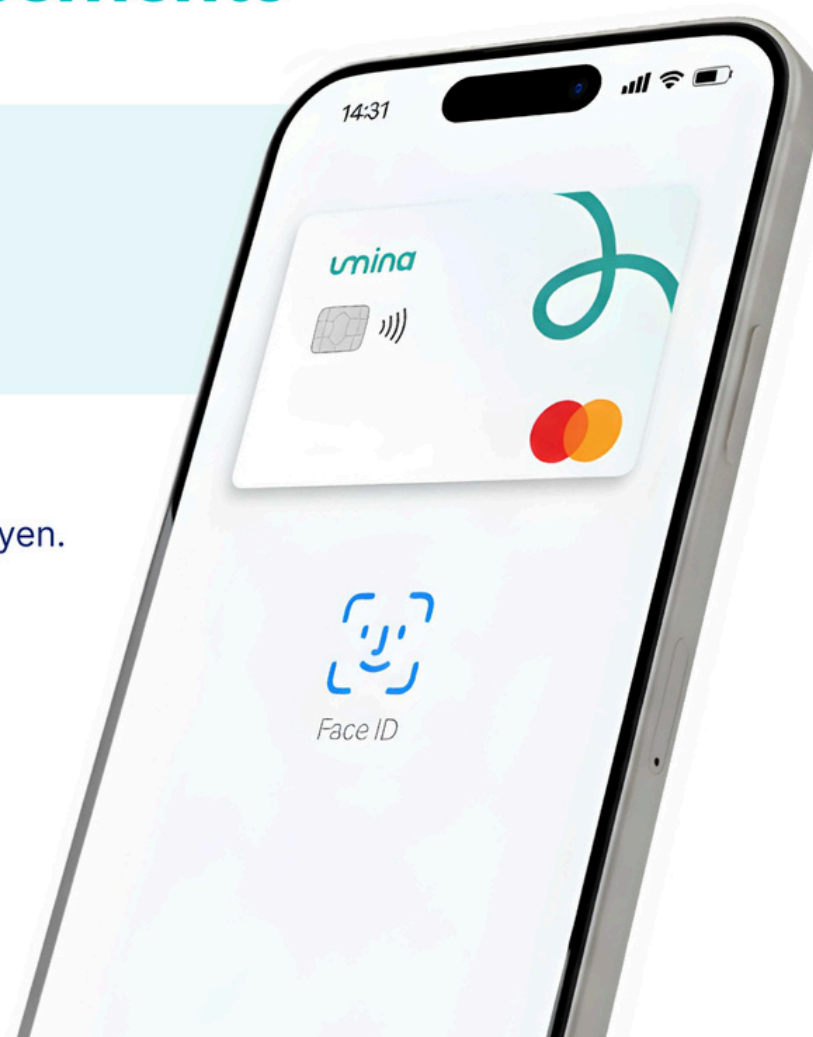
Moyens de paiement & reversements

- Chèques
- Virements et CB
- E/CESU
- Avance immédiate

Un **Rib unique** est créé pour chaque adhérent.
Aucun frais n'est appliqué sur les paiements, peu importe le moyen.

➔ **24 à 48h** pour tous les moyens de paiement

➔ **Reversement en 5 à 7 jours ouvrés**
pour les paiements avec Avance immédiate



Questions fréquentes

+ Qui peut devenir coopérateur AdomSAP ?

Tous les professionnels exerçant dans les services à la personne peuvent rejoindre AdomSAP : ménage, jardinage, petit bricolage, soutien scolaire, assistance informatique... Si votre activité entre dans le champ des services à la personne reconnus par l'État, vous êtes éligible.

+ Dois-je quitter ma coopérative actuelle pour rejoindre AdomSAP ?

Non, chez AdomSAP, vous avez la liberté de tester notre coopérative sans avoir à quitter votre structure actuelle. Il n'y a aucun frais fixe, ni exclusivité, ce qui vous permet de comparer sereinement notre accompagnement, nos outils et nos conditions, avant de faire un choix à long terme.

+ Puis-je fixer mes propres tarifs ?

Oui, vous restez **maître de vos prix**, selon vos prestations, votre expertise, et votre zone géographique. AdomSAP ne vous impose **aucune grille tarifaire** : vous êtes libre de positionner votre offre comme vous l'entendez.

+ Je suis auto-entrepreneur, puis-je adhérer ?

Absolument, en tant qu'auto-entrepreneur, **vous pouvez adhérer sans modifier votre statut**. La coopérative facture directement le client en incluant la TVA applicable aux prestations SAP, puis vous reverse le montant HT si vous n'êtes pas assujetti. C'est **simple, transparent, et compatible avec votre régime actuel**.

Vous souhaitez en savoir plus ? Retrouvez la FAQ complète sur notre site www.adomsap.fr

Prestations concernées par la réduction/crédit d'impôt*

Entretien de la maison

Repassage

Petits travaux de jardinage

Petits travaux de bricolage

Soutien scolaire

Cours à domicile

Assistance informatique

Assistance administrative



N'avancez pas les frais et ne payez que 50% de la prestation grâce à l'Avance immédiate !

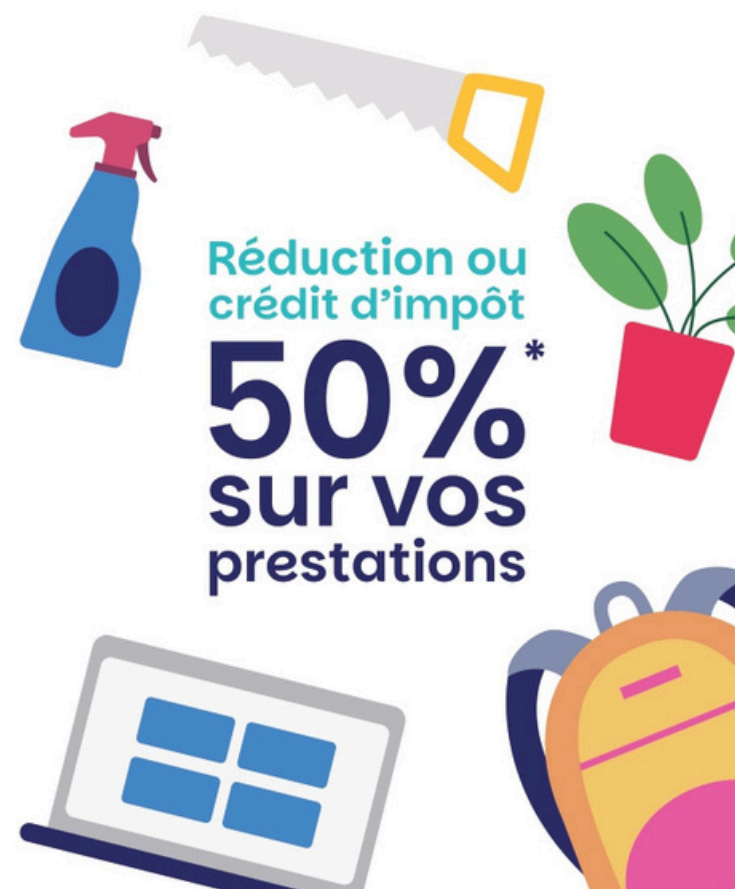
Pour contacter la coopérative :

04 51 42 20 82
contact@adomsap.fr
13 Quai du Commerce, 69009 Lyon
www.adomsap.fr



La coopérative nouvelle génération du service à la personne

Profitez de la réduction ou du **crédit d'impôt*** et de l'Avance immédiate avec nos prestataires coopérateurs



Réduction ou crédit d'impôt
50%*
sur vos prestations

Grâce à AdomSAP, j'ai pu profiter de services de qualité rapidement et à moindre coût !

Christophe

*Selon l'article n°199 sexdecies du code général des impôts. Retrouvez la liste complète des prestations concernées sur notre site www.adomsap.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Déclaration sous le numéro SAP944666189

AdomSAP - SAS Coopérative à capital variable, capital initial 25 000
RCS: Lyon B 944666189



Tout comprendre sur la **coopérative**

Avec votre prestataire AdomSAP, profitez de services assurés par des **intervenants engagés**, à l'écoute de vos besoins, pour un accompagnement **fiable et personnalisé**.

En plus de cette qualité de service, nous vous **simplifions l'ensemble de vos démarches** : vous recevez votre facture, vous la réglez, et nous nous occupons du reste.

En tant que coopérative SAP déclarée, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un **crédit d'impôt de 50 %*** sur le montant de vos prestations. Pour régler vos factures, **plusieurs moyens de paiement** sont à votre disposition : Avance immédiate, chèques CESU, carte bancaire, chèque ou virement. Vous recevez votre attestation fiscale en début d'année pour remplir facilement votre déclaration d'impôts.

Enfin, un **espace personnel sécurisé** vous permet de centraliser l'ensemble de vos documents : devis, factures et attestations fiscales, et de **faciliter les échanges** avec votre prestataire.

Le **crédit d'impôt***, comment ça fonctionne ?

Vous êtes imposable

Bénéficiez d'une **réduction d'impôt de 50%*** sur les sommes versées, allant jusqu'à 12 000€/an.

Vous n'êtes pas imposable

Le **crédit d'impôt de 50%*** fonctionne aussi : l'**administration fiscale** vous verse la somme correspondante (selon vos droits), même sans impôt à payer.

L'Avance immédiate

Avec l'Avance immédiate URSSAF vous ne payez plus que **50% de la facture**, l'Urssaf nous verse directement l'autre moitié sans que vous ayez à faire l'avance !

Un processus simple pour accéder à des services de qualité

1 Validation du devis

2 Réalisation de la prestation

3 Paiement de la facture

4 Réduction/crédit d'impôt de 50%*

Prestations concernées par la réduction/crédit d'impôt*

Tonte de pelouse

Entretien des massifs

Désherbage

Taille de haies et arbustes

Ramassage de feuilles

Débroussaillage

Arrosage manuel

Nettoyage des terrasses

Scarification

Déneigement



N'avancez pas les frais et ne payez que 50% de la prestation grâce à l'Avance immédiate !

Pour contacter la coopérative :

04 51 42 20 82
contact@adomsap.fr
13 Quai du Commerce, 69009 Lyon
www.adomsap.fr



Votre paysagiste coopérateur



Votre carte de visite ou votre cachet ici

Profitez de la réduction ou du **crédit d'impôt*** et de l'Avance immédiate avec votre adhérent AdomSAP

Réduction ou crédit d'impôt
50%*
sur l'entretien de votre jardin

Grâce à mon paysagiste membre d'AdomSAP, j'ai pu profiter de services de qualité à moindre coût !

Gérard

*Selon l'article n°199 sexdecies du code général des impôts. Retrouvez la liste complète des prestations concernées sur notre site www.adomsap.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Déclaration sous le numéro SAP944666189

AdomSAP - SAS Coopérative à capital variable, capital initial 25 000
RCS: Lyon B 944666189





Tout comprendre sur la **coopérative**

Avec votre prestataire AdomSAP, profitez de services assurés par des **intervenants engagés**, à l'écoute de vos besoins, pour un accompagnement **fiable et personnalisé**.

En plus de cette qualité de service, nous vous **simplifions l'ensemble de vos démarches** : vous recevez votre facture, vous la réglez, et nous nous occupons du reste.

En tant que coopérative SAP déclarée, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un **crédit d'impôt de 50 %*** sur le montant de vos prestations. Pour régler vos factures, **plusieurs moyens de paiement** sont à votre disposition : Avance immédiate, chèques CESU, carte bancaire, chèque ou virement. Vous recevez votre attestation fiscale en début d'année pour remplir facilement votre déclaration d'impôts.

Enfin, un **espace personnel sécurisé** vous permet de centraliser l'ensemble de vos documents : devis, factures et attestations fiscales, et de **faciliter les échanges** avec votre prestataire.

Le **crédit d'impôt***, comment ça fonctionne ?

Vous êtes imposable

Bénéficiez d'une **réduction d'impôt de 50%*** sur les sommes versées, dans la limite de 5 000€/an pour les prestations de petit jardinage.

Vous n'êtes pas imposable

Le **crédit d'impôt de 50%*** fonctionne aussi : l'**administration fiscale** vous verse la somme correspondante (selon vos droits), même sans impôt à payer.

L'Avance immédiate

Avec l'Avance immédiate URSSAF vous ne payez plus que **50% de la facture**, l'Urssaf nous verse directement l'autre moitié sans que vous ayez à faire l'avance !

Un processus simple pour accéder à des services de qualité

- 1 Validation du devis
- 2 Réalisation de la prestation
- 3 Paiement de la facture
- 4 Réduction/crédit d'impôt de 50%*